
Diagnostic et plans territoriaux



RAPPORT DU NORD DU CHER

Rédigé par le comité de pilotage
Projet porté par l'URGTV Centre

L'appel à manifestation vu par le Nord du Cher

Mot du président de l'URGTV, organisme porteur du projet

Depuis de nombreuses années, lors de nos rencontres départementales ou régionales au sein des organisations professionnelles vétérinaires (Ordre des vétérinaires, groupement technique vétérinaire, syndicat vétérinaire d'exercice libéral) un certain nombre de confrères nous font part des difficultés rencontrées à la fois dans leur exercice rural quotidien, face à la charge de travail à laquelle ils sont confrontés, mais également face aux difficultés de recrutements croissantes.

En effet la région Centre Val de Loire, malgré ses nombreux atouts, présente une disparité importante dans la répartition et la densité de ses bassins d'élevages, qui, au niveau national, génère une perte de visibilité auprès de nos confrères en recherche de poste. Ainsi ils se reportent plus facilement dans leur choix de carrière vers des régions dont l'identification « élevage » est plus importante.

Ces cinq dernières années, le départ à la retraite d'un certain nombre de confrères a renforcé ces difficultés. En effet les confrères exerçant seuls en activité rurale ont rarement été remplacés et certaines structures vétérinaires ont dû arrêter cette activité, faute d'être en nombre suffisant. Ces situations ont entraîné un report d'activité non négligeable pour les structures restantes, qui ont vu leur périmètre d'activité s'accroître considérablement puisque le maillage vétérinaire s'est « desserré ». Ce changement de paradigme a encore accru la demande en vétérinaire ruraux sur la région et le nord du Cher.

Dans la région Centre Val de Loire, la Sologne, territoire rural à dominante forestière, à cheval sur plusieurs départements (Loiret, Cher, Loir-et-Cher) a été particulièrement impactée par ce phénomène, la faible densité en élevages impliquant un éloignement géographique très conséquent entre les structures vétérinaires.

« Ainsi lorsque sur proposition de la DDETSPP du Cher il a été envisagé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Diagnostics et Plans Territoriaux », les organisations professionnelles vétérinaires locales ont immédiatement présenté une candidature commune, appuyée par les organisations professionnelles agricoles. »

La zone « Nord Cher », faible en densité de population comme en densité d'élevage présente l'intérêt d'être représentative des difficultés rencontrées dans l'ensemble de la Sologne. Le maillage vétérinaire y est en effet pour l'instant assuré mais toutes les structures de la zone font remonter des situations de tension en effectif vétérinaire qui indique que des mesures doivent être prises maintenant si nous souhaitons que la situation ne se dégrade pas de manière irréversible.

Par ailleurs la disparité régionale des bassins d'élevage, qui avait semblé permettre à certaines zones plus attractives de ne pas souffrir de ces difficultés, les zones à fortes densité d'élevage maintenant un nombre de vétérinaires conséquent, n'est plus aussi évidente aujourd'hui et des difficultés commencent à apparaître également dans ces zones.

Soucieux de maintenir le maillage territorial vétérinaire pour nos éleveurs ainsi qu'une qualité de travail et de vie pour nos vétérinaires ruraux nous sommes donc déterminés mais également dans une attente vigilante de ce que pourra être l'issue de ce diagnostic et des solutions/propositions qui en découleront pour la zone étudiée et pour la région Centre Val de Loire.

DV Sébastien SICARD
Président de l'URGTV

projet co-porté par

DV Laurent LACOUTURE
Président du SRVEL



Avant l'Appel à manifestation d'intérêt

Dans le dossier de candidature (annexe) nous avons détaillé les données disponibles pour le Nord du Cher et le diagnostic relatif au maillage vétérinaire.

Ces données ont évolué depuis février 2022 avec notamment deux départs à la retraite. À la suite de ces départs une des cliniques exercera uniquement en canine, la rurale étant assurée par le site principal, l'autre clinique a été reprise par une clinique voisine et l'activité rurale est maintenue. Dans les deux cas, la permanence et la continuité de soins est assurée.

Méthode de la réponse à l'AMI

Equipe Projet

L'équipe projet pour réaliser ce diagnostic a été constitué de 5 acteurs du territoire + un chef de projet.

Frédéric Bouvier – Chef de Service CEV et IPG - Chambre d'agriculture 18

Nathalie Sanerot – Chef de service SPAE DDetsPP18

Puis remplacement par Hervé BOULOUX prise de fonction au 01/09

Alix Barboux – Directrice DDetsPP18

Sébastien Sicard – Vétérinaire praticien à Vierzon – Président de l'URGTV Centre

Laurent Lacouture – Vétérinaire praticien à Saint-Satur – Président du SRVEL Centre

Johann Coquery – Eleveur à Neuvy deux clochers Président du GDS 18

Chef de Projet

Comme conseillé par le cabinet conseil Phylum, un chef de projet a été choisi :

Pauline Carvalho - Animatrice URGTV Centre.

Entre le mois de février et le rendu du rapport l'équipe projet s'est réunie plusieurs fois et a échangé régulièrement par mail, visioconférences et messagerie instantanée. Cela a permis de suppléer la chef de projet pendant ses congés.

Comité consultatif

Un groupe plus large des acteurs du territoire a été sollicité sous le nom de comité consultatif.

Il est composé :

- De la sous-préfète de Saint Amant Montrond

-
- Des membres de l'équipe projet
 - Des présidents des communautés de communes de la zone étudiée
 - Du représentant du conseil de l'ordre vétérinaire dans le Cher
 - De l'interprofession laitière

Lors des réunions étaient également présents les représentants de la Junior consulting de Science Pro.

Le premier comité consultatif s'est tenu le 30 juin à Bourges.

Junior Consulting

L'équipe projet ne disposait pas en interne des ressources nécessaires pour réaliser les enquêtes auprès des acteurs du territoire.

Contrairement à notre projet de stagiaire ENSV exposé dans notre candidature, nous nous sommes tournés vers une junior entreprise. Après avoir reçu 4 propositions de junior entreprise (ENVA, SciencesPo, AgroParisTech, Audencia) nous avons fait le choix de travailler avec la Junior consulting de SciencesPo.

La junior Consulting SciencesPo offre un regard sociologique à cette étude et proposait comme demandé des entretiens en face à face. Le choix de ce prestataire s'est aussi fait au travers d'autres qualités : réactivité, professionnalisme et flexibilité.

Le prestataire a été contacté la première fois le 15 mai et a commencé sa mission le 1^{er} juillet 2022.

La proposition commerciale contractuelle signée avec Junior consulting Science Po est en annexe.

Analyse du territoire – rapport science PO

Livrable 1 – données sur le territoire

Diagnostic territoire réalisé pour URGTV
Maillage des éleveurs du Cher



JUNIOR CONSULTING
SciencesPo

Introduction

Situé au sud-est de la région Centre avec une superficie de 7235 kilomètres carrés pour une population de 315 000 habitants, le Cher est un département rural dont la surface agricole utilisée (SAU) s'élève à 429 000 hectares, soit 60% du territoire. Cette valeur largement supérieure à la moyenne nationale (45%) indique une importante concentration d'activités agricoles. Si le Cher démontre une orientation céréalière marquée (62% de la SAU) il dispose néanmoins de 162 000 hectares de terres dédiées à l'élevage. Ces dernières sont réparties entre 1523 exploitations.

Méthodologie

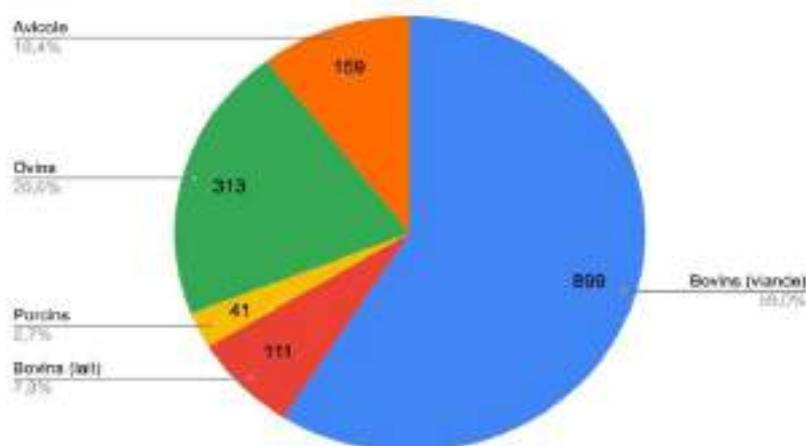
Les chiffres et les données utilisés dans l'étude sont issus des différents rapports du ministère de l'agriculture et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Région Centre ainsi que des recherches en open source des auteurs.

Les arguments ou les constats dressés sur le nord du Cher s'appuient sur la base de données fournie par URGTV. Une cartographie dynamique a été réalisée sur cette base et permet d'envisager rapidement la répartition des élevages sur le nord du Cher.

A forte composante quantitative, cette étude s'attache à dresser un état des lieux des exploitations d'élevages du Cher selon des critères de filières, de taille et de localisation. Elle a pour vocation de permettre une étude qualitative sur les besoins vétérinaires rencontrés dans le département.

I Typographie des élevages du Cher

A* Filière : des exploitations majoritairement tournées vers l'élevage bovin.



Source DRAAF Centre.

Avec plus de **1010 exploitations**, l'élevage bovin constitue la principale activité d'élevage du département. **899** exploitations se concentrent sur l'élevage de bovins allaitants (souvent charolais) destinés à la consommation de viande et **111** exploitations sont tournées vers la production de lait et de produits laitiers. Avec un total de **59%** de ses exploitations axées sur l'élevage bovin, le Cher s'inscrit au-dessus de la moyenne nationale où le secteur bovin représente **39%** de l'ensemble des exploitations.

L'élevage ovin constitue le deuxième secteur d'activité le plus représenté avec **313** exploitations pour **20,6%** de l'ensemble départemental (**37,7%** des élevages nationaux disposent d'au moins un ovin).

L'élevage avicole arrive en troisième position avec **159** exploitations pour **10,4%** des élevages départementaux.

Enfin l'élevage porcine est peu significatif avec **41** exploitations dont seulement **4** sont inscrites au greffe au titre de leur activité principale.

Note complémentaire de l'équipe projet :

La catégorie Ovins = Ovins /caprins



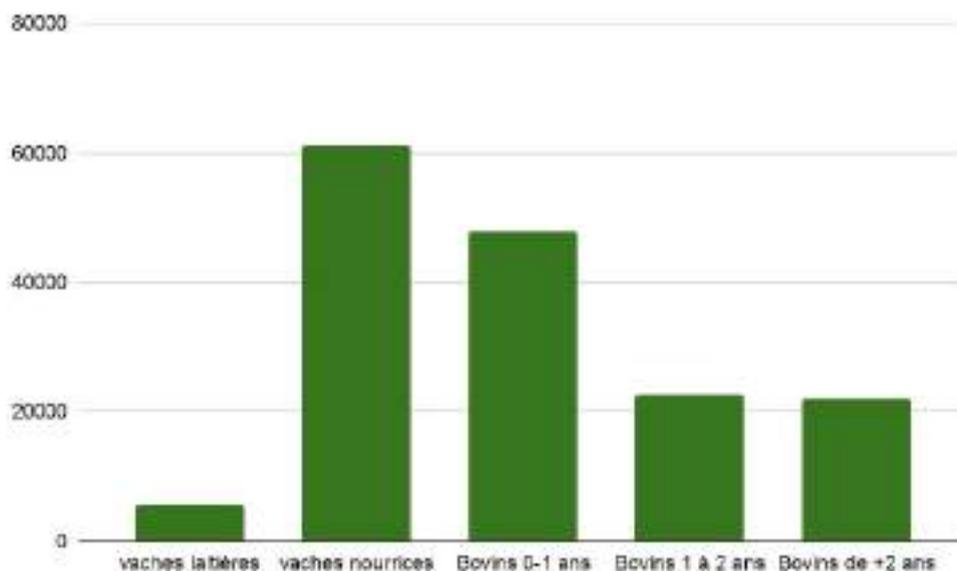
B° Taille

Filière	Effectifs départementaux	Taille moyenne des élevages du département
Bovine	158 969	157
Ovine	52 210	166
Caprin	33 698	203

Source : Ministère de l'agriculture, DRAAF Centre, BDD URGTV

Cheptel bovin

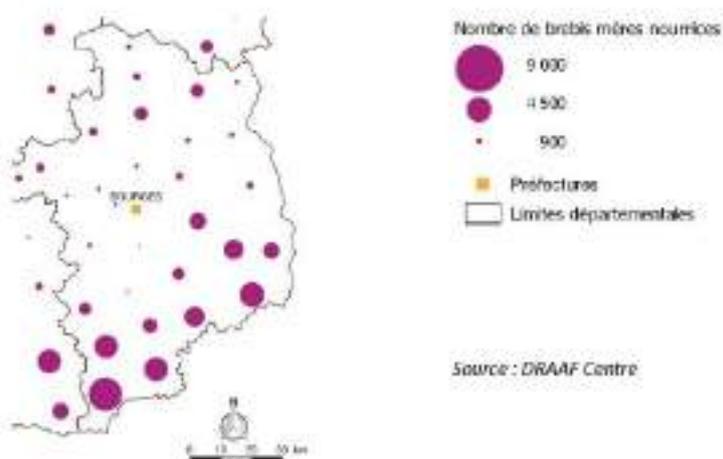
Le cheptel bovin compte pour 32% des effectifs régionaux avec 158 969 têtes. La majorité du cheptel est constituée de vaches nourrices adultes (61099 têtes) mais il compte également des vaches laitières adultes et une forte population de bovins plus jeunes.



Avec une moyenne de 157 bêtes par exploitation, le secteur bovin du Cher se situe largement au-dessus de la moyenne nationale où l'on compte 117 animaux par élevage.

Cheptel ovin

Le cheptel ovin compte 52 210 têtes avec une **moyenne de 166 par exploitation**, plaçant le Cher très au-dessus des moyennes régionales. Le Cher dispose en outre de 6 exploitations dont le nombre d'ovins est supérieur à 4500, en faisant avec l'Indre et Loire un département moteur du secteur à l'échelle régionale.



Cheptel caprin

Le Cher comptabilise 156 exploitations d'élevages caprin pour un cheptel de 33 698 bêtes correspondant à 30% du cheptel régional (111 000 bêtes), lui-même correspondant à 11% du cheptel national.

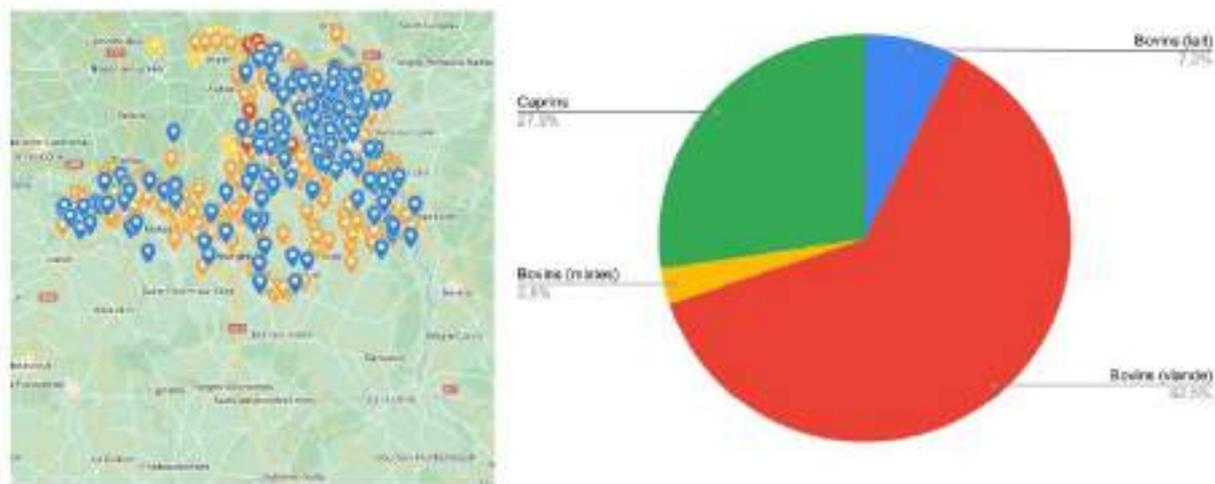
C* Dynamiques : une baisse du nombre d'exploitations et de bêtes pour des surfaces d'élevage qui s'agrandissent et gagnent en qualité.

II Localisation des élevages dans le nord du Cher

La répartition de l'ensemble des élevages recensés par URSTV dans le nord du Cher est visible sur la carte interactive disponible sur ce [lien](#) et dont les visuels ci-dessous sont issus.

Des activités d'élevages sont présentes sur l'ensemble du département. On observe néanmoins un nombre accru d'exploitations sur la bande sud du territoire allant de Vijon à Nevers. Dans cette zone on dénombre 40 ha d'espaces dédiés à l'élevage par kilomètre carré pour une moyenne départementale de 22 ha d'espaces d'élevages au kilomètre carré.

Moins dense, le nord du Cher regroupe néanmoins 534 exploitations d'élevages de bovins, d'ovins et de caprins, soit 35% des exploitations d'élevages du département.

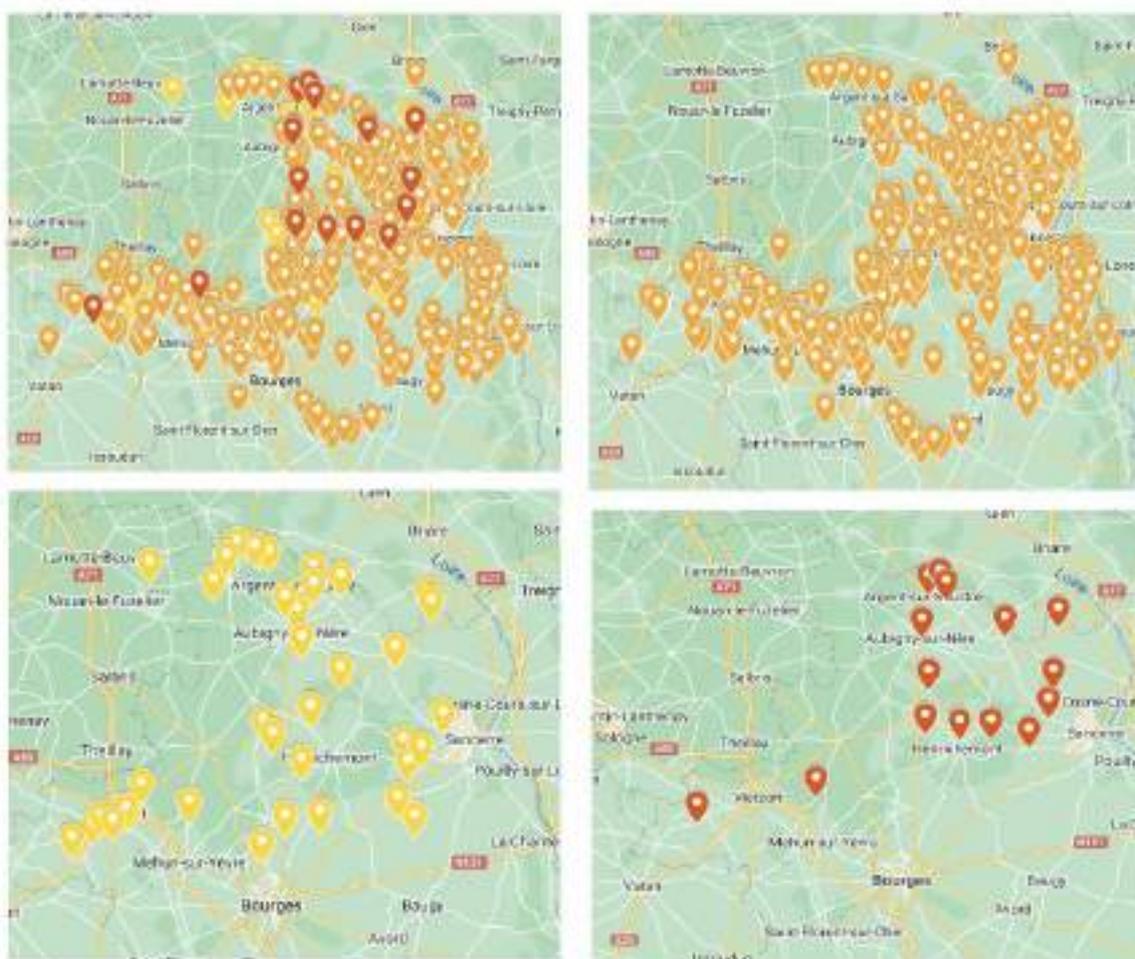


Note complémentaire de l'équipe projet :

Légende des cartes :



Cheptel bovin



La densité des élevages bovins est la plus forte au sud du département dans la vallée de Germigny, dans le Boischaud et dans la Marche. Complètement absents au centre du territoire, les élevages bovins sont également présents au nord où **388 éleveurs de bovins sont installés.**

Les élevages bovins pour la production de viande sont répartis de manière homogène sur tout le département au nord de Bourges. Leur absence est notable dans le nord-ouest du département à la frontière avec le Loir-et-Cher le long de la Sauldre et de la Rère.

Les élevages pour la production de produits laitiers sont répartis de manière plus éparse. Ils suivent les mêmes absences que les élevages producteurs de viande. Une partie d'entre eux (9) constitue une zone plus dense autour de Vierzon.

Les quelques élevages mixtes (15) forment un cercle autour de Chavignol.

Cheptel caprin

Source carte et chiffres : Extraction GD518



On recense 146 exploitations d'élevages ovins et caprins dans le nord du Cher, soit 93% de la production départementale. Le nord du Cher concentre l'essentiel de l'élevage caprin avec une concentration des exploitations autour de Chavignol (120).

Le nord-est représente également une zone de concentration des élevages avec 26 exploitations regroupées autour de Vierzon, à proximité de l'Indre et du Loir-et-Cher.

Lien questionnaire en ligne:
https://docs.google.com/forms/d/1VGZQxHkiZkroiqDxx8FGGPzQfX_pKJGnP7fgogUqhzl/edit

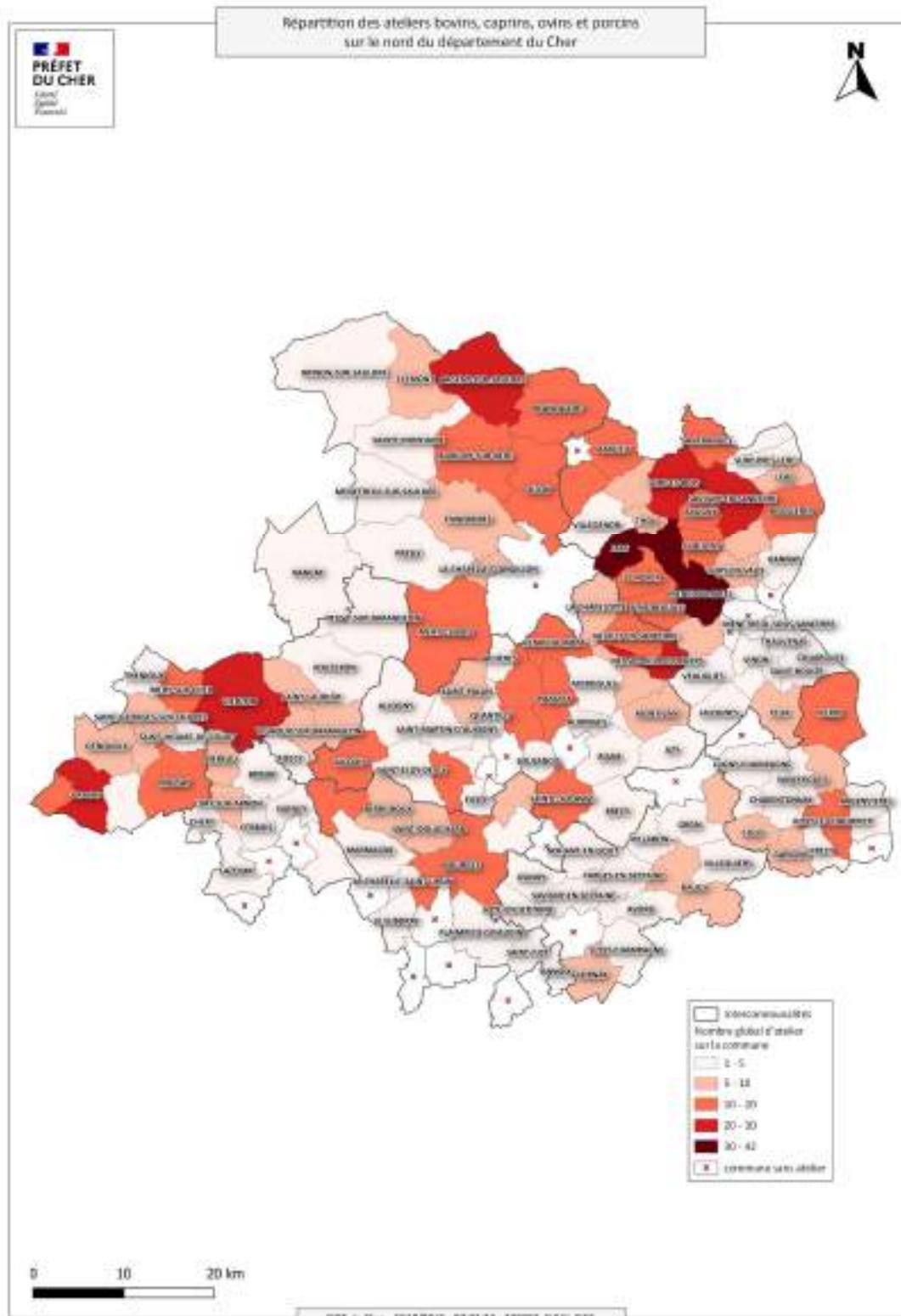
Note complémentaire de l'équipe projet :

Lien vers les cartes en ligne

[Cartes AMI Nord 18](#)

Note complémentaire de l'équipe projet :

En complément de ces données du livrable voici, ci-dessous une carte des densités d'ateliers dans le Cher. Toutes les communautés de communes ont des ateliers d'élevage et sont donc concernées par l'activité des vétérinaires ruraux.



LIVRABLE 3

Restitution synthétique, analyse des résultats et recommandations

Introduction

L'Union Régionale des Groupements Techniques Vétérinaire du Centre a conduit par l'intermédiaire de Junior Consulting Sciences Po une série d'entretiens auprès des vétérinaires, des éleveurs et des acteurs publics du nord du Cher. En parallèle, un rapport sur le maillage des éleveurs sur le territoire a été réalisé.

Le présent document a pour objet de synthétiser l'ensemble de ces travaux (partie I) et d'en confronter les différents résultats pour mettre en évidence le besoin vétérinaire qui se dessine dans le nord du Cher. Des recommandations suivront les constats dressés (partie II).

Méthodologie

L'analyse repose sur deux phases d'étude.

La première phase est une étude qualitative auprès d'éleveurs et de vétérinaires du nord du Cher, au cours d'entretiens réalisés en présentiel. Les entretiens ont été accomplis durant la semaine du 18 juillet 2022, directement sur le territoire ou en visioconférence. Au total 30 entretiens ont été réalisés ; 16 avec des éleveurs, 7 avec des vétérinaires, 7 avec des acteurs publics. La liste des acteurs interrogés se veut représentative des dynamiques du territoire, en particulier au niveau des éleveurs. La sélection des acteurs interrogés a été réalisée conjointement avec l'URGTV. Les constats dressés reposent sur les comptes rendus d'entretiens qui seront régulièrement cités dans l'analyse. Le lecteur qui souhaiterait approfondir sa connaissance des ressentis des différents acteurs est invité à en prendre connaissance. Vu la particularité de l'étude et notamment sa précision géographique, peu de sources externes aux travaux réalisés en amont seront mobilisées.

La deuxième phase d'étude a été davantage axée sur une étude quantitative du tissu des éleveurs et des vétérinaires dans le nord du Cher. Les chiffres et données utilisés dans cette étude sont issus majoritairement d'une base de données (extraction GDS18) envoyée par l'URGTV, de différents rapports du ministère de l'agriculture et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre ainsi que des recherches en open source des auteurs. Les arguments et les constats dressés sur le nord du Cher s'appuient presque intégralement sur la base de données fournie par l'URGTV. Une cartographie dynamique a été réalisée sur cette base et permet d'envisager raisonnablement la répartition des élevages sur le nord du Cher.

Nous nous sommes également appuyés sur les réponses préliminaires d'un questionnaire envoyé aux éleveurs. A l'heure où les données ont été extraites, il y

avait 73 réponses (soit 13,3 % des éleveurs répertoriés en phase 2 dans le nord du Cher). Il est donc nécessaire de préciser qu'il faudrait plus d'une centaine de réponses pour bien exploiter les données, mais les résultats préliminaires donnent toutefois un aperçu du ressenti et des doléances des éleveurs du nord du Cher sur la désertification vétérinaire. Les graphiques ci-dessous sont tous issus du questionnaire.

I- Restitution synthétique

A° Synthèse des entretiens avec les éleveurs.

1. Eleveurs interrogés :

- Madame ROUX Rachel et Monsieur ROUX Didier, EARL du Bas Villiers (code EDE 18167018)
- Madame MILLET Julia, Chèvrerie les Chamons (code EDE 18146096)
- M. GALLARD Florian (code EDE 18134134)
- Monsieur DELAGRANGE, GAEC de la Courtaubout (code EDE 18124049)
- Monsieur BAERT Franck, EARL de la Fougère (code EDE 18103045)
- Monsieur CROCHET Etienne, SCEA Crochet (code EDE 18162007)
- Monsieur LE FLOCH Benjamin, Cirque Paradiso (code EDE 18100031)
- Monsieur TOUZIN, SCEA Touzin (code EDE 18085901)
- Monsieur FOURNIER, SARL Fournier D. (code EDE 18251003)
- Monsieur COQUERY Johann, EARL Coquery (code EDE 18163100)
- Monsieur BON Jean-Marc, SARL BJM (code EDE 18271128)
- Madame CHAMAILLARD Caroline (code EDE 18170141)
- GAEC d'Aubigny (code EDE 18015037)
- 2.14 Entretien avec Monsieur CORNEILLE, GAEC de la Coudre (code EDE 18279900)
- Monsieur LEVEQUE David, GAEC de la Vallée du Vernon (code EDE 18115037)

Zone couverte (voir la carte [ici](#)) :



2. Synthèse :

Globalement, les éleveurs s'accordent tous pour inscrire la désertification vétérinaire dans le territoire dans le contexte plus global d'un manque d'attractivité du territoire et des professions rurales. Pour beaucoup, le manque de vétérinaires est aussi lié au déclin des activités d'élevage dans la région, et surtout au manque de vaches. Si certains font preuve d'une volonté de transmettre leur passion, ils anticipent déjà la fermeture de leur élevage à leur retraite par manque d'individus susceptibles de prendre leur relève. Ils sont également nombreux à estimer ne pas avoir de solutions concrètes pour pouvoir lutter contre ces déclin à leur échelle.

Pour la plupart des éleveurs interrogés, les relations avec les vétérinaires sont très bonnes. Pourtant, quasiment l'intégralité des éleveurs se plaint du manque de disponibilité des vétérinaires et des distances éloignées entre leurs élevages et les cabinets. Cela se traduit concrètement par des pertes d'animaux, en raison du temps de trajet trop élevé lors des déplacements. Un nombre important d'éleveurs mentionne aussi avoir eu du mal à trouver un autre vétérinaire lors du départ à la retraite de celui auquel ils avaient l'habitude d'avoir recours, soulignant ainsi une problématique plus large de non remplacement des vétérinaires partant à la retraite. La plupart des cliniques et cabinets sont saturés. Une des conséquences de ce manque de vétérinaires est l'augmentation du nombre d'éleveurs pratiquant certains soins de base eux-mêmes, la plupart préférant en effet "avoir recours aux vétérinaires le moins possible". La plupart n'ont pas de formation en soins et ont appris à les prodiguer avec la pratique.

Les éleveurs s'accordent enfin sur l'absence de pertinence de la téléconsultation par vidéo et de la contractualisation pour leurs besoins, avec quelques exceptions. Selon eux, la téléconsultation par vidéo n'est pas adaptée aux soins des ruminants et des caprins, en raison de la taille des bêtes et de la nécessité d'effectuer les soins en présentiel. S'agissant de la contractualisation des soins, la plupart des éleveurs l'estiment peu rentable. Certains se sont toutefois prononcés en faveur du principe, mais attendent d'en savoir plus sur les modalités pour évaluer la rentabilité.

B° Synthèse des entretiens avec les vétérinaires.

1. Vétérinaires interrogés :

- Stéphane Pain, vétérinaire à Saint-Martin-d'Auxigny
- Monique Arnould-Veillat, vétérinaire à La Charité-sur-Loire
- Alain Dechêne, vétérinaire à Henrichemont
- Andrea Michoux, vétérinaire salariée à Bonny-sur-Loire



- Claire Combelles, vétérinaire à Valençay (36)
- Laurent Lacouture, vétérinaire à Saint-Satur
- Sébastien Sicard, vétérinaire à Vierzon

2. Synthèse :

Tous les vétérinaires interrogés s'accordent à dire que le nombre de vétérinaires exerçant en rural n'est pas suffisant pour répondre aux attentes des éleveurs. Selon eux, cela n'était pas forcément le cas il y a dix ans, mais devient une tendance de fond importante depuis quelque temps. Les vétérinaires disent ainsi avoir vu de nombreux cas de cliniques qui ferment dans la région, ou qui arrêtent tout simplement l'activité rurale. Lors des départs en retraite, il est quasiment impossible pour eux de trouver un remplaçant.

Tout comme les éleveurs, les vétérinaires expliquent cette désertification accrue par le manque d'attractivité du territoire. Une vétérinaire a évoqué le vrai paradoxe entre l'exigence de qualité de vie après 8 ans de formation et le niveau de vie *de facto* dans le nord du Cher. Hormis les fermetures de cliniques, cela se traduit surtout par le manque de stagiaires dans la région. Les vétérinaires mentionnant des stagiaires dans leurs cliniques disent ne les voir que rarement revenir exercer du rural dans le nord du département. Cela semble assez frustrant pour la plupart car ils estiment mettre du temps dans leur formation pour rien. Certains vétérinaires ont aussi souligné le manque de logements pour accueillir de tels stagiaires.

La profession semble dans son ensemble reconnaître le manque d'attrait de l'activité vétérinaire rurale. La plupart des vétérinaires interrogés déclarent déjà travailler beaucoup, certains "ne comptant pas les heures", pour des salaires trop peu élevés. Les horaires sont vus comme très contraignants pour la vie familiale. Le déclin du nombre de vétérinaires exerçant une activité rurale a aussi tendu l'offre des vétérinaires, ces derniers parcourant des distances toujours plus longues pour répondre aux éleveurs n'ayant plus de vétérinaire traitant suite à un départ en retraite ou une fermeture de clinique. Ils comprennent ainsi que l'activité canine soit plus attirante à ceux qui sortent des études. Certains vétérinaires soulignent donc la nécessité de communiquer sur la possibilité d'exercer une profession mixte, et demandent aux acteurs publics davantage d'incitations financières à venir s'établir dans la région.

La quasi totalité des vétérinaires interrogés saluent la formation des éleveurs sur les soins basiques, et admettent qu'ils se sont améliorés sur ce point depuis quelques années. Quant à la télé médecine, beaucoup indiquent avoir déjà recours aux appels téléphoniques pour donner des conseils, photo à l'appui, qu'ils ne facturent pas. Ce dernier point relève davantage de la pratique que de la volonté. Le recours aux téléconsultations (vidéo, et non téléphonique) ne semble pas être une tendance de fond.

Le manque d'attractivité de la profession rurale dans le nord du Cher semble donc résulter d'une double tendance de fond : 1. un déclin des élevages dans la région, qui rend les temps de trajet plus longs, les déplacements deviennent donc moins rentables et les disponibilités moins nombreuses, ainsi que 2. un déclin du nombre de vétérinaires dans la région lié au manque d'attractivité du territoire, et, plus globalement, à la mentalité des étudiants sortant d'études qui privilégient l'exercice de l'activité canine à l'activité rurale, moins chronophage et plus rentable.

C° Synthèse des entretiens avec les acteurs publics.

L'ensemble du tissu administratif français est représenté par les personnes interrogées: le département du Cher, la Région Centre-Val-de-Loire, les services de l'Etat (via la DDT et la sous-préfecture) et les municipalités (Communauté de Communes Sauldre-Sologne, Communauté de Communes Berry Loire Vauvise).

Quel que soit le point de vue des acteurs publics interrogés, le constat d'une désertification en cours de l'offre vétérinaire et du risque à terme de voir les activités d'élevage disparaître du nord du Cher est partagé.

Les causes identifiées pour justifier la situation diffèrent néanmoins en fonction des acteurs. Un certain flou demeure quant aux compétences détenues par chacun et plusieurs acteurs voient des solutions dans des prérogatives qui ne leur appartiennent pas. Ainsi par exemple les Conseils régionaux et départementaux semblent attendre plus d'action et de clarté de la part des services de l'Etat lesquels considèrent que les solutions dépendent principalement de la bonne volonté des élus.

Au niveau municipal et intercommunal, c'est l'attractivité du territoire dans son ensemble qui est mise en cause. Le phénomène qui touche les vétérinaires et les éleveurs est appréhendé comme une partie d'un processus plus large de dépérissement du territoire.

Aux niveaux régional et départemental, on considère que l'Etat n'intervient pas assez pour inciter à l'installation de nouveaux cabinets vétérinaires. La suppression de l'ICHN (subvention aux zones défavorisées) est perçue comme une erreur. En outre, le manque de clarté sur ce que permet la loi et les cadres européens est perçu comme un frein à l'aide que les collectivités pourraient apporter aux éleveurs et aux vétérinaires.

Enfin, on note que les connaissances du terrain varient d'un acteur à l'autre mais sont dans tous les cas perfectibles. Le fait que les données publiées par la préfecture sur le nombre de praticiens vétérinaires sur le territoire soient erronées est un bon exemple. Celles-ci continuent de répertorier un certain nombre de structures ayant fermé.

Diagnostic territoire réalisé pour l'URGTV

Restitution synthétique analyse des résultats et recommandations



JUNIOR CONSULTING
SciencesPo

temps non négligeable pour celui qui se déplace, impactant alors le temps consacré au travail durant la journée. De manière générale, les praticiens vétérinaires ne sont pas interchangeables et intervenir en dehors de leurs secteurs habituels représente une difficulté qui n'est surmontable qu'à condition d'être très ponctuelle.

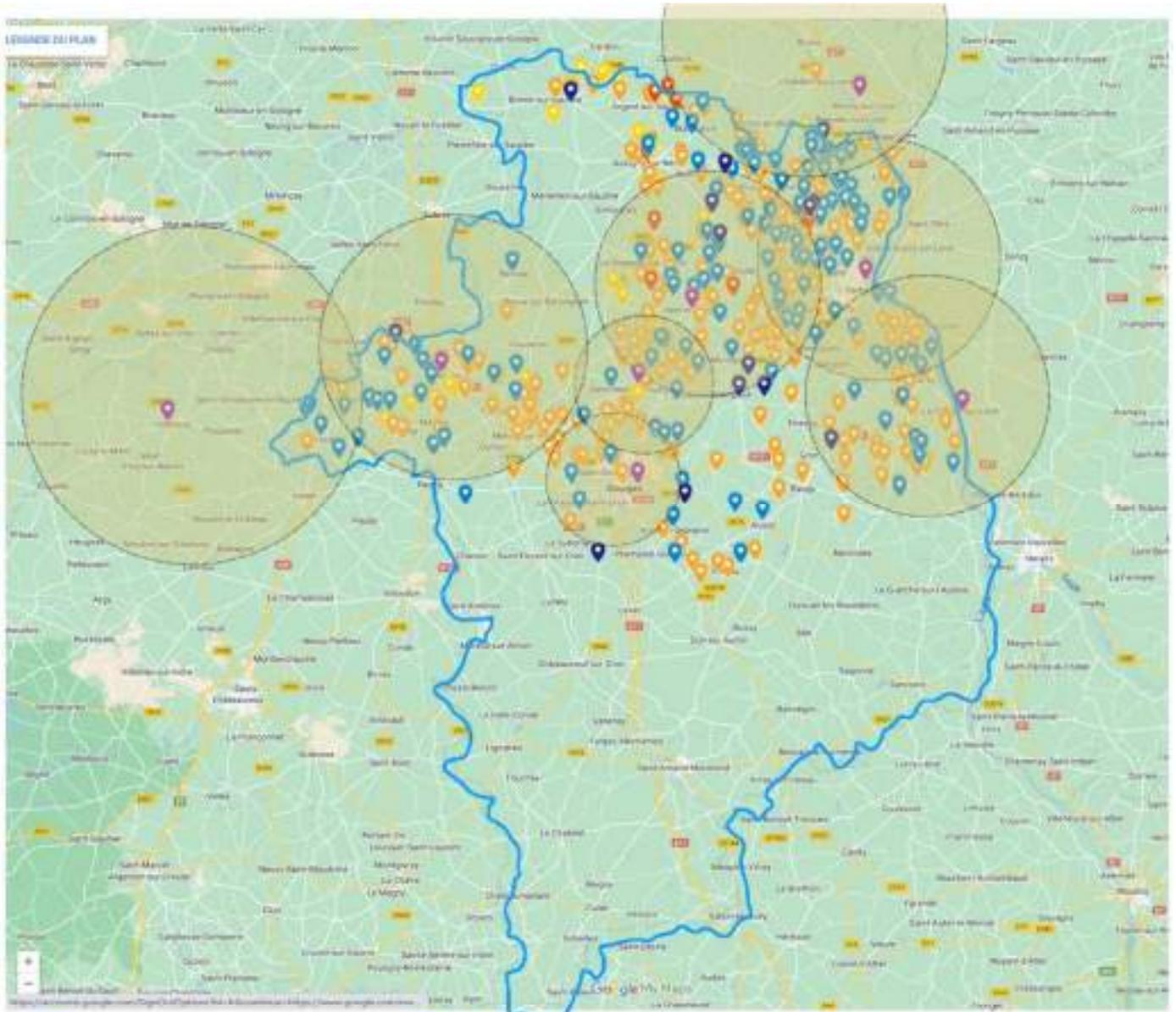


Légende : Mise en relief des localisations des vétérinaires soignant les ruminants dans le nord Cher (en violet), avec les différents élevages de bovins et de caprins du nord du Cher. Pour voir la carte interactive : [ici](#).

Note complémentaire de l'équipe projet :

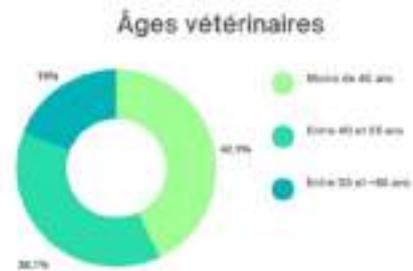
La carte ci-dessous reprend les éléments de Junior consulting avec quelques mentions supplémentaires.

Seuls les élevages du nord du Cher apparaissent sur la carte. Les zones approximatives d'intervention des cliniques ont été ajoutées pour plus de lisibilité de la localisation des cliniques vétérinaires de la zone.



- Eleveurs Bovins Viande
- Eleveurs bovins Lait
- Eleveurs Bovins mixte
- Eleveurs Ovins
- Eleveurs Caprins
- Vétérinaires

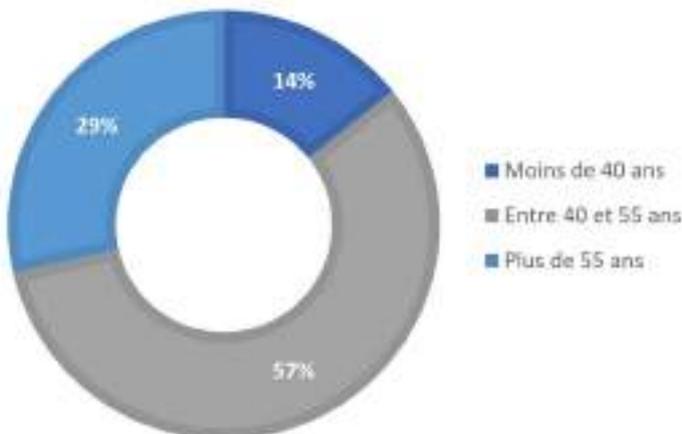
En ce qui concerne la répartition des âges, sur 21 vétérinaires, 4 ont plus de 60 ans, partant donc potentiellement bientôt en retraite. Même si les effectifs ne semblent pas être suffisants pour répondre à la demande des éleveurs, il est important de noter que les vétérinaires du nord du Cher sont encore globalement encore jeunes. Plus de 80% exerceront encore dans dix ans.



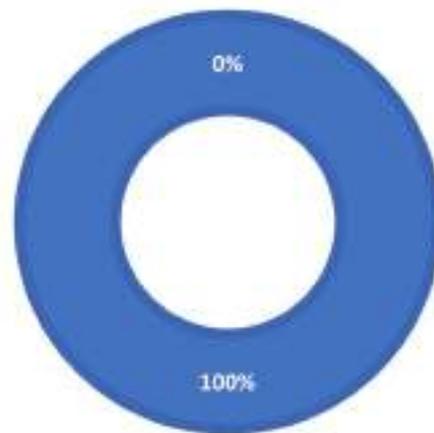
Note complémentaire de l'équipe projet :

Il convient de distinguer les associés des salariés dans la pyramide des âges. En effet les salariés sont plus mobiles que les associés.

RÉPARTITION DES AGES DES ASSOCIÉS



AGES DES SALARIÉS



La classe d'âge des associés de plus de 55 ans est constituée de 4 vétérinaires tous âgés de plus de 60 ans et dont 3 d'entre eux sont seuls à supporter la rurale dans leur structure. Il n'y a pas à ce jour de perspective de reprise de l'activité rurale ou de relai interne permettant le maintien de l'activité rurale en cas d'arrêt.

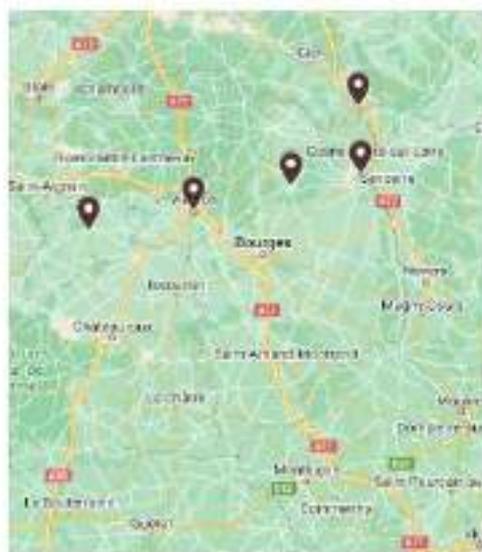
Détail de la situation des cliniques

Clinique	Composition	Chiffres clés	Perspectives et risques
<u>BOURGES :</u> <u>partage de</u> <u>gardes</u>	LE PENDEVEN Alain, associé, 63 ans	CAr / CA < à 5% ETPr / ETP < à 5% CA = NC Membre du groupe IVC Evidensia 2% des ateliers du Nord du Cher ¹ 1% des animaux	Activité rurale concentrée sur la périphérie de la métropole de Bourges. Bien qu'elle ne concerne qu'un faible nombre d'éleveurs, l'activité rurale de cette clinique est nécessaire et primordiale pour le maillage vétérinaire rural en raison de l'éloignement des autres structures vétérinaires rurales. « aujourd'hui je travaille avec des vétérinaires à distance (Henrichemont) pour gérer les gardes pendant les vacances. » ⇒ Risque d'arrêt de la rural au départ à la retraite de Dr Le Pendeven.
<u>HENRICHEMONT</u> <u>: partage de</u> <u>gardes</u>	DECHENE Alain, associé, 50 ans VEREECKE Marie-Sophie, salariée, 31 ans	ETPr / ETP = 60% Car / CA = 50% CA NC 19% des ateliers du Nord du Cher 18% des animaux	Report de l'activité rurale : D'Allogny (en partie) suite à la fermeture en 2019 D'Aubigny sur Nère (en partie) suite à l'arrêt de l'activité rurale en 2020 Souhait de continuer la rurale mais clinique avec un seul associé. ⇒ Risque de report d'activités à moyen et court terme des structures de Bourges et St Martin impliquant un besoin de recrutement.
<u>ST MARTIN</u> <u>D'AUXIGNY</u> <u>: partage de</u> <u>garde avec</u> <u>Henrichemont</u> <u>et Bourges</u>	PAIN Stéphane, associé, 61 ans	ETPr / ETP = 30% Car / CA = 25 % CA NC 6% des ateliers du Nord du Cher 5% des animaux	« Il n'y a pas d'embauche prévue et c'est quasiment impossible de trouver un repreneur. J'ai 61 ans et j'aurai une retraite à taux plein à 67 ans, bien que je puisse partir dès 62 ans. Je pense partir entre les deux, mais si j'ai une opportunité de reprise de la clinique, je pars tout de suite. Si la clinique est reprise, la clientèle le sera, sinon c'est la clinique d'Henrichemont qui récupérera les éleveurs. » ⇒ Risque d'arrêt de la rural au départ à la retraite de Dr Pain.
<u>LA CHARITE SUR</u> <u>LOIRE (DPE</u> <u>HORS ZONE</u> <u>NORD CHER) :</u>	ARNOULD-VEILLAT Monique, 66 ans 2 véto sur la structure	ETPr / ETP = Car / CA = 30% CA NC 8% des ateliers du nord du Cher 7% des animaux	« On aurait besoin d'être jusque quatre vétérinaires pour fonctionner normalement. » ⇒ Risque d'arrêt de la rural au départ à la retraite de Dr Arnould-Veillat.

¹ Nombre d'ateliers : éleveurs professionnels et petits détenteurs, les 8 cliniques de la liste concentrent plus de 80% des ateliers du nord du Cher

<u>VIERZON :</u>	CHOQUART Patrice, associé, 50 ans FREY Pierre-Antoine, associé, 41 ans SICARD Sébastien, associé, 38 ans Et 3 associés en Canine	ETPr / ETP = 20% 2 ETP en saison en journée CAr / CA = 22% CA = 1 800 K€ 13% des ateliers du Nord du Cher 10% des animaux	Nécessité de recrutement (en cours) pour alléger la charge des astreintes. Activité à moyen terme qui dépend du nombre de vetos ruraux à partager la charge des astreintes rurale (et l'arrivée des nouveaux salariés). Report de l'activité rurale : De la clinique des Danjon à Bourges suite à l'arrêt de la rurale en 2014 De Gracay (en partie) suite l'arrêt de l'activité rurale en 2018 D'Allogny (en partie) suite à la fermeture en 2019 D'Aubigny sur Nère (en partie) suite à l'arrêt de l'activité rurale en 2020 De Mehun en totalité) suite au départ à la retraite en 2021
<u>Clinique vétérinaire SAINT SATUR :</u>	LACOUTURE Laurent, associé, 43 ans FONTENIAUD Estelle, salariée, 39 ans GIRALDO Ludivine, salariée, 34 ans	<i>Chiffres clés</i> ETPr / ETP = 40%, CAr / CA = 40% CA total = 630 K€ 16% des ateliers du Nord du Cher 19% des animaux	Equipe vétérinaire jeune souhaitant poursuivre l'activité rurale. Report de l'activité rurale : De Vailly sur Sauldre suite au départ à la retraite du Dr De Montabert en 2022 D'Aubigny sur Nère (en partie) suite à l'arrêt de l'activité rurale en 2020
<u>BONY SUR LOIRE (DPE HORS ZONE NORD CHER, département du Loiret) :</u>	Frederic Augé, associé, 41 ans Martin Vellard, associé, 41 ans Léa Hirschauer, salariée, 28 ans Nadège Gruet, salariée, 38 ans Andréa Michoux, salariée, 28 ans 10 vétérinaires sur la clinique	ETPr / ETP = 35% CAr / CA = 30% CA : NC 8% des ateliers du Nord du Cher 13% des animaux	Recrutements récents en rurale. Equipe jeune et complète.
<u>VALENCAY (DPE HORS ZONE NORD CHER, département de l'Indre) :</u>	Dr Emma Goumilloux 27 ans cdi Dr Jérôme Porche 30 ans cdi, part au 30 septembre Dr Amandine Olivier 34 ans, associée Dr Claire Combelles, 44 ans associée Dr Thibault Liottin 45 ans associé Dr Laurent Perrin 63 ans associé	ETPr / ETP = 16% CAr / CA = 35% CA 1ETP / 6 1% des ateliers du Nord du Cher. 1% des animaux	Nécessité de recrutement pour maintenir l'activité rurale.

La composition des cabinets vétérinaires qui ont une activité dans le nord du Cher permet d'accentuer le constat d'une situation précaire n'allant pas dans le sens d'une amélioration. En tout, huit cabinets ont une activité dans la zone, cinq ayant leur domicile professionnel d'exercice au sein de celle-ci (Saint-Satur, Bourges, Henrichemont, Vierzon, Saint martin d'Auxigny), et trois en dehors (Valençay, La Charité sur Loire, Bony sur Loire). Ces structures emploient 22 vétérinaires dont 14 associés et 8 salariés, soit un ratio de 63% d'associés pour 37% de salariés. La moyenne d'âge des salariés (légèrement inférieure à 27 ans) est inférieure à celle des associés (environ 49 ans). A termes, les départs en retraite des associés peuvent impliquer une fermeture de cabinet comme ce fut le cas pour les cabinets de Mehun sur Yèvre et Vailly sur Sauldre par exemple. Aux vues de leur composition et de l'âge des associés, les cabinets de La Charité sur Loire, Saint Martin d'Auxigny et Bourges sont menacés de fermeture d'ici 5 ans. |



Carte montrant les cliniques hypothétiquement encore actives dans 5 ans.

Note complémentaire de l'équipe projet :

On constate de façon dramatique la potentielle disparition de l'activité rurale de plusieurs cliniques dans les prochaines années. Dans ce scénario les cliniques à exercer en rurale seraient

Valençay - Vierzon – Henrichemont – Saint Satur – Bonny

Ces cliniques sont réparties tous les 40 km le long d'un axe qui partage le département d'Est en Ouest.

Il existe également un risque que les structures conservées ne soient pas en capacité d'absorber les reports de clientèles.

Il est donc nécessaire de recruter mais également de faire rester les salariés. Les postes proposés sont des postes mixtes car les structures possèdent moins d'activité rurale qu'il ne faut de vétos pour assurer une rotation confortable des astreintes .

Diagnostic territoire réalisé pour l'URGTV

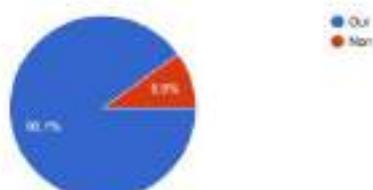
Restitution synthétique analyse des résultats et recommandations



JUNIOR CONSULTING
SciencesPo

II - Analyse des résultats et recommandations

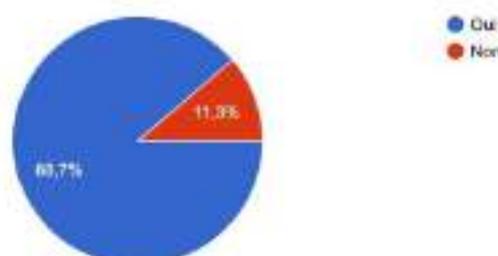
Selon vous, existe-t-il un risque de désertification des vétérinaires pour la région ?
77 réponses



Les témoignages des éleveurs associés à ceux des vétérinaires montrent qu'un phénomène de désertification de l'offre vétérinaire est en cours dans le nord du Cher. Ce phénomène est préoccupant. Le fait que les vétérinaires interrogés ne reçoivent en majorité plus de stagiaires et qu'aucun d'entre eux ne dispose de solution de reprise de leur cabinet montre que la tendance doit s'accroître.

Êtes-vous inquiet à ce sujet ?

71 réponses



Les éleveurs seront fortement affectés ; il est avéré qu'ils perdent plus de bêtes et paient davantage de frais sur les interventions dans un contexte économique qui leur est déjà défavorable. En effet, bien que les interventions ne soient pas facturées au kilométrage, la part prise par celui dans la facture totale augmente avec la distance et le prix finalement payé par les éleveurs est plus important. Par ailleurs, les vétérinaires facturent chaque kilomètre de la même manière pour tous les éleveurs, toutes les interventions et toutes les distances. Cela crée une problématique double : les éleveurs doivent faire face à des temps d'intervention plus longs et à des factures plus élevées, les vétérinaires ne compensent pas financièrement leurs pertes de temps liées au trajet comme ils pourraient le faire avec une facturation exponentielle des kilomètres parcourus. Ceci s'inscrit dans une dynamique plus large de dégradation des relations entre les éleveurs et les vétérinaires qui accompagne les départs de ces derniers. Si les entretiens font ressortir de plutôt bonnes relations entre ces acteurs, il est notoire que les éleveurs n'intègrent pas la hausse des efforts demandés aux vétérinaires au fur et à mesure des départs. Ce paradoxe mis en évidence par les entretiens laisse penser qu'un manque de reconnaissance sociale pour les vétérinaires pourrait apparaître.

À terme, un potentiel mécontentement affiché des éleveurs envers les services vétérinaires, alors même que ceux-ci fourniraient plus de travail sans hausse de revenus, aboutirait à une situation extrêmement délétère, où la désertification vétérinaire serait accentuée plutôt qu'atténuée.

Ni le recours à la téléconsultation (hors appels téléphoniques), ni la possibilité de contractualisation ne semblent pertinents à terme. Une majorité d'éleveurs interrogés jugent la téléconsultation peu utile pour les problèmes qu'ils rencontrent. Il semble que la pratique actuelle favorise le recours à l'appel téléphonique et à l'envoi de photographies pour les avis rapides. De plus, il semble qu'une majorité d'éleveurs soient qualifiés pour les interventions mineures qui

seraient compatibles avec la téléconsultation. Les interventions nécessitant un fort degré de qualification (mises à bas difficiles, vérifications sanitaires) constituent le besoin le plus prégnant des éleveurs. Elles ne sont pas compatibles avec la téléconsultation.

Seriez-vous favorable à des téléconsultations ? En avez-vous déjà eu recours ?

71 réponses



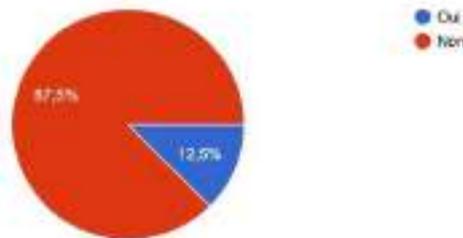
Le questionnaire a donné lieu à des réponses légèrement différentes de celles des entretiens qualitatifs puisqu'une plus grande majorité des éleveurs interrogés y semble favorable. Ce chiffre reste cependant relatif, puisque 56,3 % des réponses indiquent un avis défavorable. On remarquera toutefois que 90 % des éleveurs déclarent n'avoir jamais essayé la téléconsultation. Ces résultats sont cependant à relativiser car les éleveurs n'incluent pas les appels téléphoniques aux vétérinaires comme de la téléconsultation. Cette pratique est pourtant extrêmement courante. Une majorité de vétérinaires ne facturent pas ces services. Le flou existant sur la définition exacte de la téléconsultation est créateur de conflit autour de son utilisation. Les vétérinaires ont la sensation d'y avoir déjà recours et ce gratuitement tandis que les éleveurs sont opposés à sa mise en place. Inclure clairement les appels téléphoniques dans les services de téléconsultation et procéder à leur facturation peut être envisagé afin de garantir une rentabilité aux vétérinaires. Il est cependant probable qu'une telle mesure soit accueillie défavorablement par les éleveurs.

La contractualisation apparaît relativement envisageable mais les retours d'entretiens montrent que beaucoup d'acteurs la jugent peu pertinente. En effet, les éleveurs soulignent que leurs besoins d'interventions vétérinaires sont très hétérogènes d'une année sur l'autre, et se méfient des coûts. Pour la plupart, une contractualisation ne serait pas rentable. Ce constat est partagé par les vétérinaires. En comparaison avec le sud du Cher, la contractualisation est moins pertinente du fait notamment de la prédominance des élevages de bovins allaitants et du faible nombre d'élevages de bovins laitiers (37). Ces derniers sont les plus adaptés à la contractualisation car les besoins de déplacements sont importants et suivent une

fréquence régulière. Informer les éleveurs des modalités précises de cette contractualisation pourrait permettre une meilleure image de celle-ci, étant donné que la plupart ne sont pas au courant que cela existe.

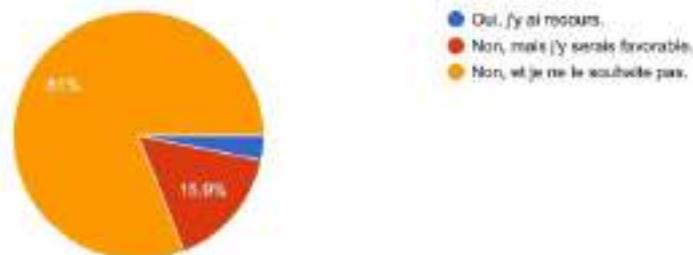
Connaissez-vous les contrats de prestations proposés par les cliniques vétérinaires en échange de versements réguliers ?

72 réponses



Y avez-vous recours ?

63 réponses



La conclusion de ces observations est que la mise en place de nouvelles pratiques ne semble pas pouvoir atténuer les effets de la désertification des activités vétérinaires. Si l'objectif final des acteurs concernés est de conserver une activité d'élevage significative dans le nord du Cher, la solution semble être d'agir directement pour renforcer l'offre vétérinaire sur le territoire.

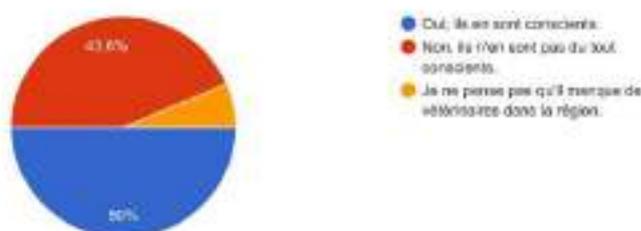
Plusieurs politiques publiques sont envisageables à cet effet.

Tout d'abord, il est important de préciser que, dans les zones caractérisées par une offre de soins et un suivi sanitaire insuffisants des animaux d'élevage dans certaines zones rurales, la loi n°2020-1508 du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (DDADUE) a modifié le code général des collectivités territoriales.

L'article L. 1511-9 de ce dernier permet ainsi aux collectivités territoriales et leurs groupements d'attribuer des aides aux vétérinaires et aux étudiants vétérinaires dans les zones sous-dotées. Deux décrets du 11 mai 2021 (décrets n°2021-578 et n° 2021-579) précisent les modalités de ces aides à l'installation, l'un pour les vétérinaires et l'autre pour les étudiants. Si l'on peut saluer ces avancées, la non-publication des arrêtés nécessaires au déploiement opérationnel et rapide des aides prévues est un véritable frein au développement et à l'efficacité du dispositif. L'arrêté de désignation des zones éligibles a été publié le 8 novembre 2021, a certes été publié, avec une acceptation très large des zones (la totalité du territoire français). Pourtant, les vétérinaires, durant les entretiens, n'ont semblé que trop peu au courant de ces dispositifs, puisqu'ils demandent des subventions, et ne semblent pas au courant de la promulgation de cette loi (cf. synthèse des entretiens dans la première partie). Cela semble être pareil pour les éleveurs. 44,4 % des éleveurs ayant répondu à notre questionnaire semblent dire que l'Etat n'est pas au courant du manque de vétérinaires, traduisant un sentiment d'abandon.

Pensez-vous que les acteurs publics (le département, la région, le Ministère de l'Agriculture...) sont conscients du manque de vétérinaires dans votre région ?

78 réponses



En parallèle, les dispositifs existants semblent être largement améliorables. En premier lieu, il convient de réaliser un travail de pédagogie et de communication afin de casser l'idée selon laquelle les subventions d'aide à l'installation ne seraient utiles qu'un temps mais ne permettraient pas une installation durable. Il n'existe aucune étude à ce sujet actuellement. La réalisation d'une telle étude par les services de l'Etat semble primordiale. De plus, les subventions actuelles peuvent

être recalibrées ; celles-ci dépendent de la localisation du cabinet et non de la zone d'intervention des vétérinaires. Par ailleurs, la subvention est accordée sans porter d'attention au type d'activité (donc y compris aux praticiens concentrés uniquement sur une activité canine). Des subventions accordées plus spécifiquement aux vétérinaires intervenant sur les zones désertifiées et pour des activités à dominante rurale semblent plus pertinentes pour répondre aux enjeux du nord du Cher.

Dans un premier temps, la mise en place opérationnelle de cette loi devrait pouvoir répondre à de nombreuses problématiques observées dans le nord du Cher, qui font écho aux entretiens menés avec les acteurs concernés.

1. La mise place d'une aide financière sous forme de subventions de la part des services de l'Etat aux vétérinaires (faisabilité : moyenne)¹

Le décret prévoit ainsi que des aides puissent être attribuées soit directement aux vétérinaires, soit aux sociétés d'exercice dans lesquelles ils exercent leur activité. *"Le bénéficiaire de l'aide doit être titulaire d'une habilitation sanitaire"*, précise le premier décret. Les aides sont envisagées selon diverses modalités. Elles peuvent consister en :

- " - la prise en charge, en tout ou en partie, des frais d'investissement ou de fonctionnement directement liés à l'activité de vétérinaire au profit des animaux d'élevage dans la zone concernée ;*
- le versement aux vétérinaires exerçant à titre libéral dans cette zone d'une prime d'exercice forfaitaire ;*
- la mise à disposition d'un logement ou d'un local destinés à faciliter l'activité des vétérinaires de la zone ;*
- le versement d'une prime d'installation ou la mise à disposition de locaux permettant l'exercice de l'activité dans la zone".*

" Le montant total des aides accordées par une ou plusieurs collectivités territoriales ne peut dépasser 60 000 euros par an et par bénéficiaire", poursuit le décret. Elles feront l'objet de conventions établies entre le vétérinaire ou la société d'exercice vétérinaire bénéficiaire des aides et la ou les collectivités territoriales ou leurs groupements qui attribuent les aides. Parmi elles figure notamment l'engagement du bénéficiaire à exercer dans la zone pendant au moins trois ans.

Tous les entretiens qualitatifs (cf. Livrable 1 et Synthèse ci-dessus) montrent que ces subventions sont souhaitées par les vétérinaires.

¹ La faisabilité est estimée en fonction des sommes devant être investies, du nombre d'acteurs devant entrer en jeu aux différentes échelles des pouvoirs publics, et du temps que l'implémentation de ces recommandations prendrait.



2. La mise en place d'incitations financières envers les étudiants vétérinaires (faisabilité : moyenne).

Le second décret concernant les étudiants vétérinaires stipule que lorsque les collectivités territoriales ou leurs groupements ne mettent pas un logement à disposition des étudiants (là encore, le problème du logement étant mentionné de manière récurrente dans les entretiens avec les vétérinaires) lorsqu'ils réalisent un stage de soins aux animaux d'élevages dans une zone éligible aux aides, ils doivent verser une indemnité de logement dont le montant mensuel ne peut excéder 20% du montant du salaire brut mensuel du premier échelon. Le second décret mentionne également une prise en charge des droits de scolarité, en contrepartie d'un exercice de cinq années consécutives dans ces déserts vétérinaires.

Cette mesure pourrait parfaitement correspondre aux besoins du nord du département en termes de vétérinaires. Elle pallierait ainsi au manque de logement et d'incitations qui empêchent les stagiaires de venir travailler dans le nord du Cher. Les stages sont une condition *sine qua non* à une connaissance de la vie en régions et de l'activité vétérinaire en productions animales par les étudiants vétérinaires d'origine citadine. Cette dernière n'est pas un handicap si on se donne les moyens de les acculturer à l'exercice et la vie en milieu rural, ce qui sera possible avec les aides prévues.

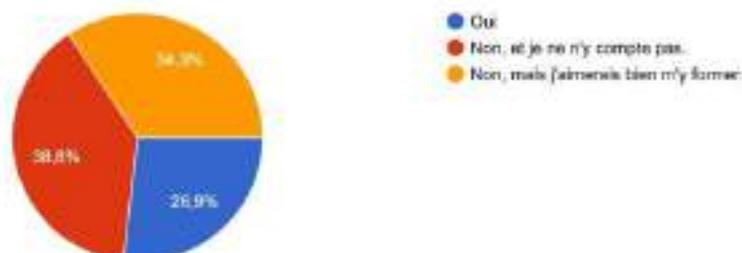
Enfin, suite aux enquêtes menées, nous proposons d'autres pistes de réflexion pour lutter contre la désertification.

3. La mise en place de formations vétérinaires à destination des éleveurs (faisabilité : facile).

Ceux-ci en sont soit très demandeurs, soit pratiquent déjà certains soins basiques (61,2 % en tout). La mise en place de formations à l'échelle locale, surtout en attendant la mise en place opérationnelle de la loi DDADUE, pourrait être une solution temporaire.

Vous êtes-vous vous-même formé aux soins vétérinaires ?

67 réponses



4. Installation de quotas d'installation et d'activités (faisabilité : difficile).

Cette solution permettrait d'éviter une accumulation de praticiens sur les parties les plus attractives du territoire. Avant expiration de la carte d'installation en 2018, un tel principe était appliqué pour les études notariales. Cette "loi Macron", promulguée en 2015, avait, via ses textes réglementaires parus en 2016, élaboré une carte d'installation. Celle-ci, valable deux ans, présentait des zones libres d'implantation (où les études sont utiles pour renforcer la proximité ou l'offre de services) et des zones contrôlées. Lorsqu'un notaire souhaitait s'installer dans une zone d'installation contrôlée, le garde des Sceaux pouvait refuser une demande de création d'office notarial pour éviter une "concentration excessive" de notaires. Le bilan de cette loi avait été positif, et une nouvelle carte est en cours de réflexion.

5. Constitution d'un corps public des vétérinaires ruraux, obligatoire dans les 3 années qui suivent la diplomation (faisabilité : très difficile).

Une solution similaire est appliquée en Irlande où les proportions du cheptel ovin peuvent être comparées à celles du nord du Cher et où l'attractivité entre les grandes villes et les zones rurales sont également assimilables à celles du Cher.

De plus, il convient de préciser que 4 des 5 écoles vétérinaires françaises sont publiques. Les frais de scolarité y sont largement inférieurs au coût de la formation qui est donc pris en charge par la puissance publique. Les tarifs des classes préparatoires publiques sont également largement inférieurs à leur coût réel. Ainsi, à l'image des hauts fonctionnaires, de certains ingénieurs, des magistrats et des élèves des écoles normales supérieures, il ne semble pas impertinent que les vétérinaires doivent s'acquitter d'années de travail pour la collectivité qui finance leurs formations.

6. Renforcer les partenariats et la communication entre territoires désertés et écoles de vétérinaires (faisabilité : facile).

Il semble pertinent de mettre en place des campagnes de sensibilisation dans les écoles vétérinaires aux conséquences de la désertification en milieu rural. Mettre en place des clips/vidéos pour faire découvrir aux étudiants le milieu vétérinaire et rural en classe, ainsi que faire intervenir des vétérinaires ruraux pour parler de leurs métiers, sont des mesures à moindre coût qui pourraient se révéler efficaces. Ces sensibilisation doivent intervenir dès la classe préparatoire, afin que les aspirants vétérinaires sachent pourquoi ils s'engagent et conscientisent les contraintes potentielles du métier. Dans les lycées agricoles, il serait aussi pertinent de mettre en place des campagnes de sensibilisation.

Favoriser un cursus mixte semble également être une bonne piste, puisque ceux-ci peuvent ainsi faire de la rurale dans les territoires carencés et se rabattre sur le canin hors-saison.

7. Redynamiser les élevages (faisabilité : moyenne).

Les éleveurs disent qu'il n'y a plus de vétérinaires car il y a aussi moins d'éleveurs. Il faut ainsi redynamiser l'élevage dans le Nord du Cher, inciter les individus à rejoindre cette profession. Mais il y a de grosses réticences car nombreux sont les éleveurs qui nous confient travailler pour survivre et non pour vivre. Dès lors, il faudrait par exemple mettre en place pour la filière d'élevage de vaches à lait un juste prix minimum pour une brique de lait : un éleveur nous confie qu'une brique de lait lui coûte minimum 47 centimes à produire. Il pourrait donc être envisageable de fixer une rémunération pour l'éleveur d'au moins 50 centimes par brique.

Regrouper les élevages permettrait aussi que ces derniers aient une meilleure force de négociation lors de la fixation de prix avec les laitières ou les grandes distributions.

8. Coordonner les réponses publiques (faisabilité : facile).

La mise en place d'un groupe de travail incluant l'intégralité des acteurs publics concernés (Chambre régionale d'agriculture, Région, Département, communautés de communes, direction départementale des territoires, URGTV, ect) semble être une nécessité.

Une contractualisation entre ces acteurs est envisageable à terme. Elle fixerait juridiquement une stratégie élaborée collectivement pour lutter contre la désertification vétérinaire. Des contractualisations de ce type sont régulièrement nouées pour la gestion d'autres phénomènes négatifs affectant l'ensemble d'un territoire. Les contrats de gestion de l'érosion et du littoral, sur l'ensemble des départements touchant l'Atlantique forment un bon modèle.

Conclusion de l'équipe projet

Le diagnostic

Le travail réalisé par la junior Consulting de SciencesPo a répondu à nos attentes.

La méthode

Le constat général est un manque de temps imparti pour réaliser le diagnostic dans de bonnes conditions.

En première intention nous avons envisagé le recrutement d'un stagiaire ENSV ou d'une personne en CDD. Cela n'a pas été possible faute de candidats.

Nous nous sommes alors tournées vers les juniors entreprise. 4 ont été consultées et celle de Science Po Paris a retenu notre attention de par sa capacité d'analyse, ses compétences sociologiques, sa réactivité et sa capacité à intervenir durant l'été.

Les délais courts n'ont pas facilité le déroulement de la mission. Le contrat avec la Junior entreprise a été signé le 1^{er} juillet laissant 2 mois au prestataire pour réaliser la mission. La Junior entreprise a elle aussi rencontré des difficultés à recruter pour cette mission de par la localisation et les déplacements nécessaires dans le Nord du Cher.

A l'avenir nous solliciterons probablement les juniors entreprise en parallèle d'un recrutement « classique » afin de ne pas perdre de temps.

La saison estivale n'a pas été favorable à des réunions de l'équipe projet au complet. En effet il a fallu composer avec les congés estivaux et les activités professionnelles. Le maillage vétérinaire étant déjà en difficulté, les vétérinaires impliqués dans la zone ont redoublé d'efforts pour mener de front leur activités et le suivi de ce dossier. Les éleveurs membres de l'équipe projet et ceux interrogés lors des enquêtes ont répondu présent malgré une activité importante ainsi que des conditions particulières en élevage (multiples canicules durant l'été).

Le choix d'un prestataire extérieur a offert un angle de vue différent et ils ont pu poser des questions aux acteurs du territoire sans biais.

Dans les retranscriptions des entretiens nous avons pu noter un décalage entre ce que les personnes ont voulu dire et ce qu'il a été retranscrit. Il aurait été intéressant de faire relire les entretiens aux personnes concernées pour éviter les oublis et les malentendus.

Constats

Dans le questionnaire quantitatif, il apparaît que la définition de téléconsultation n'est pas la même du point de vue éleveur que du point de vue vétérinaire. Il aurait été nécessaire de poser la question « Avez-vous déjà appelé votre vétérinaire pour un conseil sur un animal ? ».

Il apparaît également que les éleveurs n'ont pas conscience du service apporté lors des conseils téléphoniques. Ce service est de la téléconsultation mais n'est ni reconnu ni monétisé.

Les éleveurs n'ont pas de visibilité réaliste des risques de fermeture des structures vétérinaires voisines de leur vétérinaire et de la charge de travail qui augmente lors d'une fermeture d'une clinique.

Les reports de clientèles ont souvent été absorbés sans augmentation d'effectif dans les structures vétérinaires au détriment de la qualité de vie des vétérinaires en exercice. A l'avenir il est possible que les reports de clientèles ne soient pas toujours absorbables comme cela a été fait par le passé.

Le territoire du nord du Cher a un besoin de recrutement de vétérinaires mixtes dans les structures pour répartir les contraintes des gardes et des kilomètres. A moyen terme, il faudra également des vétérinaires en capacité et avec la volonté de s'associer pour pérenniser l'activité rurale des cliniques.

Les solutions à tester dans la zone du Nord du Cher

AXE 1 : MISES EN RELATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le rapport met en évidence le manque de connaissance des termes téléconsultation et contractualisation. Dans le cadre d'une étude plus longue (ou dans notre cas dans une deuxième phase), il serait pertinent d'expliquer les possibilités et les nuances de chacun de ces outils.

La contractualisation qui serait un moyen de financer la permanence et la continuité de soins n'aurait un sens que si le nombre de vétérinaire à assurer les astreintes est suffisant dans chaque clinique pour l'honorer.

La téléconsultation n'est pas envisagée à ce jour ni par les éleveurs ni par les vétérinaires (plus que ce qui est fait à ce jour) mais il conviendrait de reconnaître le conseil téléphonique comme un acte de téléconsultation non facturé.

La pédagogie et la communication seront les éléments clés de la phase opérationnelle de cet AMI.

Dans le cas du nord du Cher il semble également que les collectivités territoriales soient inégalement informées face à la problématique du maillage vétérinaire.

Un axe nous semble important :

- **Sensibiliser les collectivités territoriales aux problèmes de maillage et aux outils déjà disponibles**
- **Recréer du dialogue entre les acteurs et éleveurs /vétérinaire mais aussi vétérinaires / collectivités territoriales pour chasser les idées reçues des uns et des autres.**

Actuellement nous n'avons pas de visibilité sur la réussite des dispositifs financiers mis en place pour favoriser l'installation des vétérinaires ruraux. Il serait intéressant qu'une étude nationale soient menées à ce sujet pour pouvoir argumenter leur utilisation par les collectivités territoriales.

Quels sont les vétérinaires toujours installés après un dispositif ZRR ?

Combien de structures ont profité de la loi DDadue à ce jour ? sous quel format ? Est-ce que cela a donné lieu à l'embauche d'un vétérinaire ? (+ réaliser la même étude dans 5 ans pour connaître la pérennité de l'installation et les motifs de départs)

Le Comité consultatif de cet appel à manifestation d'intérêt se réunira prochainement pour exposer les conclusions de ce rapport. Ce sera l'occasion de présenter aux acteurs publics les difficultés rencontrées sur le territoire mais également les outils déjà disponibles pour consolider le maillage vétérinaire. A terme l'ensemble du département du Cher pourra être concerné par le projet.

AXE 2 : SOUTENIR L'ACTIVITE EXISTANTE

- Limiter les contraintes liées aux distances croissantes élevages/vétérinaire
Actuellement les trajets sont supportés par les éleveurs et les vétérinaires. Les éleveurs supportent la partie financière et les vétérinaires le temps. C'est l'un des freins majeurs à l'activité rurale dans la zone.

Il pourrait être envisagé :

- **Que le coût financier « des derniers kilomètres » soient payés par la collectivité territoriale pour le maintien de l'activité du vétérinaire sur son territoire.**
- **Une discussion sur le sens de déplacement selon le type d'intervention. (Vétérinaire vers l'éleveur pour une césarienne et éleveur vers vétérinaire pour un veau par exemple)**

- Optimiser le temps d'intervention du vétérinaire

Afin de faciliter l'intervention du vétérinaire, la sécurité et de garantir une intervention rapide, des aides à **l'accompagnement et à l'équipement des éleveurs** seraient à discuter.

- Régulation des urgences centralisée

Lors des gardes, les vétérinaires constatent un dérangement important pour de la canine. Parfois non justifié. Pour les urgences rurales, il faudrait réaliser une **étude sur les motifs d'appels en garde pour mesurer la pertinence de la mise en place d'un SIAMU** en ne mettant en œuvre que l'aspect régulation des urgences pour la partie rurale.

- Maintient et développement par l'Etat des missions confiées au vétérinaire rural mandaté de manière à en faire un acteur majeur du territoire. Ne pas faire supporter le coût de ces missions aux éleveurs des zones concernées qui sont déjà financièrement pénalisés par la déliquescence du tissu rural. Le faire supporter par l'Etat semble cohérent dans un souci de santé globale et d'épidémiologie nationale.

AXE 3 : MISES EN RELATION DES STRUCTURES AVEC LES FUTURS CONFRERES SOUHAITANT EXERCER EN RURALE

Les difficultés de recrutement sont liées à une méconnaissance des structures et de leur activité dans les zones d'élevage déclinantes.

Il faudrait favoriser la mise en relation d'étudiants vétérinaires avec les structures vétérinaires maintenant une activité rurale.

Moyens :

- Mise en avant des structures rurales concernées pour les stages dans les écoles vétérinaires (ENV).
- Accueil d'étudiants pour découvertes de la région et de ses structures.
- Recrutement régional des stagiaires par des remontés d'informations statistiques (jeunes issus des lycées de la région acceptés au concours d'entrée aux ENV) auprès des structures vétérinaires ou des organisations vétérinaires régionales (SRVEL, URGTV) afin de leur proposer des stages localement
- Autorisation ou mise en avant, pour les cliniques vétérinaires mixtes en difficulté de recrutement, du tutorat déjà existant en dernière année d'ENV (jusqu'ici réservé aux structures vétérinaires ayant une activité rurale très importante). A titre d'exemple en région Centre Val de Loire seules 4 cliniques ont la possibilité d'accueillir des tutorés et pour l'année 2022-2023 il y a plus d'offre que de demandes.
- Accompagnement local pour l'accueil des stagiaires (hébergements, promotion régionale lors de l'arrivée du stagiaire...).
- Communication avec les jeunes étudiants. Le lien avec la nouvelle génération est primordial. Il faut poursuivre sur les opérations de communication en améliorant et diversifiant les supports (par exemple avec des vidéos d'interview de praticiens en rural pour promouvoir le métier de vétérinaire en rural). Ces supports agissent en relai des rencontres physiques avec les étudiants (des écoles françaises et étrangères)
- La mise en place d'incitations financières envers les étudiants vétérinaires au travers des dispositifs de la loi Ddadue pour leur faciliter l'accès au territoire. Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent dorénavant soutenir financièrement les vétérinaires et les étudiants s'engageant à exercer auprès des animaux d'élevage dans certaines zones rurales désignées par l'arrêté du 9 novembre 2021.
- Simplification à l'installation et amélioration de la qualité de vie des candidats
Dans l'Indre, l'agence d'attractivité de l'Indre propose ses services pour aider à l'insertion des jeunes dans le territoire. (Conjoint/famille/enfants).

Ces accompagnements ont fait leurs preuves auprès des professionnels de santé et devraient prochainement être proposés aux vétérinaires.

AXE 4 : RECRUTEMENT DE VETERINAIRE RURAUX PAR LES STRUCTURES VETERINAIRE

Il existe une compétition forte entre les différentes zones de France et entre les différentes activités vétérinaires (canine versus rurale/mixte) pour recruter les jeunes confrères sortis d'école.

Il faut favoriser le recrutement de jeunes vétérinaires pour leurs premières expériences professionnelles aux seins des structures vétérinaires mixtes ou rurales des zones à risque de désertification.

Pour cela le Nord du Cher doit pouvoir augmenter son attractivité grâce à une structure similaire à l'agence d'attractivité de l'Indre et proposer une aide au recrutement (des vétérinaires e de conjoints) et à l'installation. Tout comme pour les étudiants il faut explorer les dispositifs de la loi Ddadue.

AXE 5 : ACCOMPAGNEMENT A L'IMPLANTATION LOCALE DES VETERINAIRES SALARIES

Il faut pérenniser la présence des vétérinaires ruraux dans les structures en favorisant leur installation/association, pérenniser l'intérêt des structures vétérinaires à maintenir leur activité rurale.

Cela passe par :

- Augmenter l'attractivité locale du territoire et l'accès aux services et aux soins
 - Accompagnement juridico-professionnel dans l'installation et le rachat de parts
- Formation des acteurs dans les collectivités territoriales à l'accompagnement vers les aides prévues par l'état (ZRR, loi DADDUE) souvent méconnu des acteurs publics locaux
- Accompagnement fiscal : accompagner la mise en application des avantages lié aux ZRR (méconnu des administrations fiscales locale qui refusent souvent de ce fait leur application). Rendre l'accès aux bénéfices des ZRR à toute clinique vétérinaire rurale intervenant dans ses zones, et pas uniquement en fonction de leur domicile professionnel.

AXE 6 : S'IMPLIQUER DANS LES DISCUSSIONS NATIONALES ET REMONTER LES REALITES DU TERRITOIRE

Répondre à cet appel à manifestation d'intérêt à l'échelon local montre que beaucoup de solutions dépendent des politiques nationales.

Il est donc important d'intégrer les groupes de travail qui sont constitués pour proposer les idées à moyen et long terme comme :

- diversifier les cibles de recrutement en école en proposant une action de recrutement expérimentale au niveau national à l'image du dispositif « devenir ingénieur après un BTSA »
- Obtenir des retours nationaux sur les dispositifs mis en place (Ddadue, ZRR...)

ANNEXE BUDGET en cours de consolidation

Intervenant	Mission	Détail	Montant TTC
Junior Consulting	3 livrables		7968 €
Junior Consulting	Frais de mission	Hôtel / déplacements / restauration	1628,55 €
URGTV	Pilotage	Nombre de jours – 12 j	3 000 €
URGTV Président	Représentation	Nombre d’heures 19h	1 347 €
	Déplacements	170 kms	77 €
SNVEL Président	Représentation	Nombre d’heures 21h	1 464 €
	Déplacements		283 €
GDS	Représentation	Estimation	600 €
	Déplacements	Estimation	150 €
Chambre	Représentation		
	Déplacements		
Représentation	Représentation		
Déplacements	Déplacements		
		Total facturé au 15/09	16 518 €
Frais envisagés	Séminaire		
	Communication		
SUBVENTIONS		TOTAL	19 000 €
	Acompte	75%	14 250 €
	Solde	25%	4 750 €

Annexes Junior Consulting Science Po

Annexe - PCC pour URGTV Centre_signée

Annexe – questionnaires eleveur, acteurs publics et vétérinaire

Annexe - retranscriptions des entretiens

Annexe – questionnaire éleveur mail